

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

MODE D'EMPLOI

Suite à la délibération n°2025-11-078 adoptée à l'unanimité lors du conseil municipal du 25.11.2025, la mairie met en place toute l'année une aide aux particuliers pour participer au financement de la destruction des nids à hauteur de 50% de la facture acquittée de l'entreprise, dans la limite d'un plafond de 50 €.

Le dossier, constitué pour un nid en activité ou non, nécessite les pièces suivantes :

- le formulaire de demande ci-dessous dûment complété et signé ;
- la copie de la facture où figureront le lieu (adresse exacte du lieu d'intervention) et la date de l'intervention (**l'année en cours**) ;
- la copie du dernier avis de taxe foncière comme justificatif de domicile ou du titre de propriété du bien ou justificatif d'ayant droit sur le bien ;
- le relevé d'identité bancaire ou postal pour le versement de l'aide financière ;
- l'autorisation d'intervention du propriétaire du bien si la demande est faite par un locataire.

Pour tout renseignement, contactez le Service Technique au 03 88 80 89 41 ou par mail à : service.technique@reichhoffen.fr



BÉNÉFICIAIRE : PARTICULIER

Nom - Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

INTERVENTION DE DESTRUCTION DU NID DE FRELON ASIATIQUE

Adresse de l'intervention :

Coordonnées du désinfecteur (professionnel spécialisé du territoire) :

.....

Date et heure de l'intervention :

Localisation du nid : arbre maison mur haie autre

Hauteur du nid :

Produit utilisé :

Date et signature du demandeur :